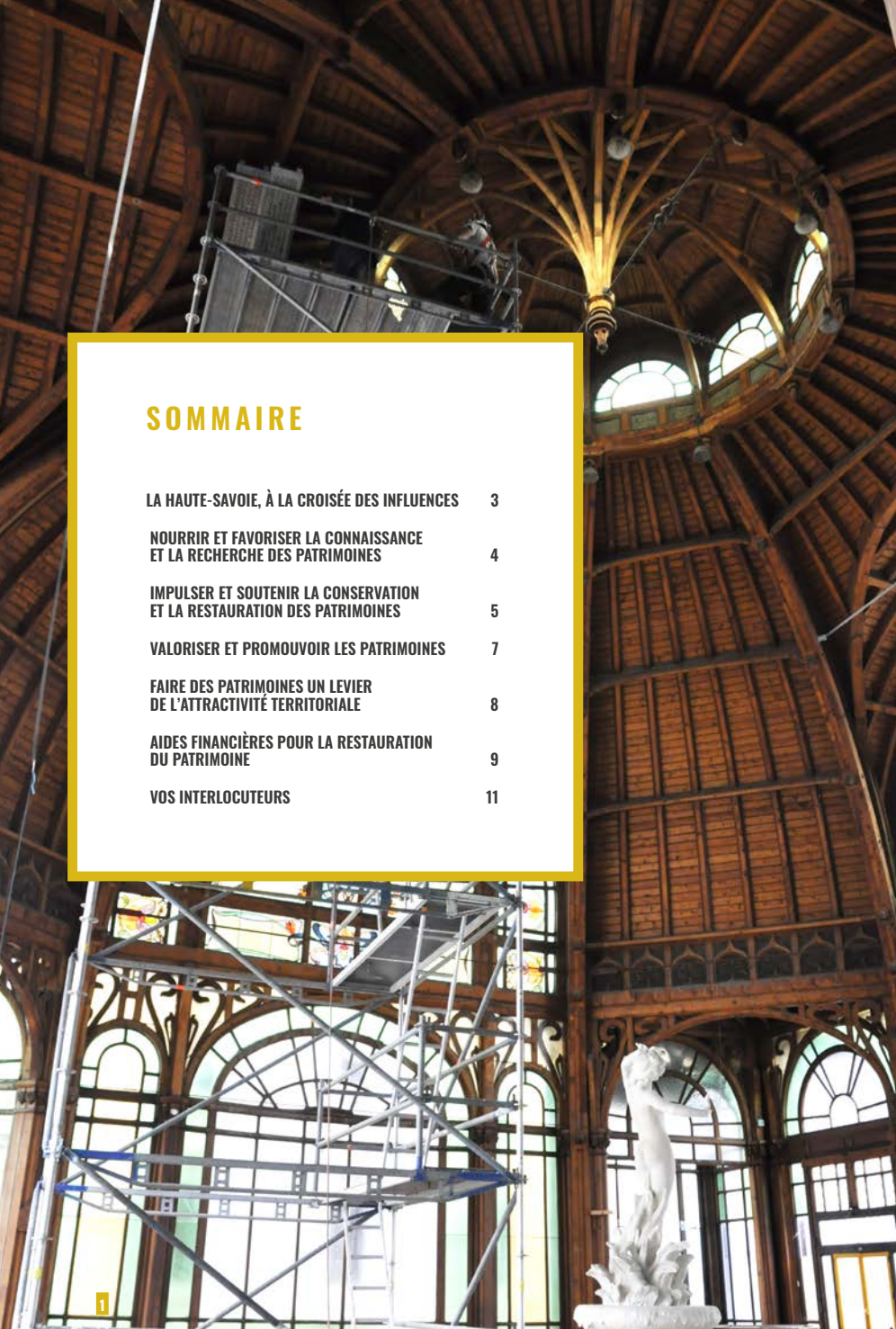


Connaître et faire connaître les patrimoines de la Haute-Savoie

PLAN DÉPARTEMENTAL
DE PRÉSERVATION
ET DE VALORISATION
DES PATRIMOINES

haute
savoie
le Département





© Mapia - S. Michoud

SOMMAIRE

LA HAUTE-SAVOIE, À LA CROISÉE DES INFLUENCES	3
NOURRIR ET FAVORISER LA CONNAISSANCE ET LA RECHERCHE DES PATRIMOINES	4
IMPULSER ET SOUTENIR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES PATRIMOINES	5
VALORISER ET PROMOUVOIR LES PATRIMOINES	7
FAIRE DES PATRIMOINES UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	8
AIDES FINANCIÈRES POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	9
VOS INTERLOCUTEURS	11

LA HAUTE-SAVOIE, À LA CROISÉE DES INFLUENCES

Par son histoire singulière, sa culture fruit de multiples influences, son originalité paysagère entre lacs et montagnes et sa position frontalière, la Haute-Savoie dispose aujourd'hui d'atouts patrimoniaux remarquables.

Toutefois, du fait de sa forte attractivité, le département est marqué par une croissance démographique soutenue. Face à la pression foncière qui s'exerce, les enjeux de conservation patrimoniale sont majeurs. Avec un plan dédié aux patrimoines haut-savoyards, le Département entend défendre l'héritage historique et culturel des territoires, à la fois à travers les travaux qu'il mène et par ceux qu'il soutient. Le Département s'engage ainsi, en tant qu'acteur et animateur de réseaux des professionnels du patrimoine, pour la préservation des patrimoines dans toute leur diversité, afin de garantir leur transmission aux générations futures.

C'est grâce à ce volontarisme départemental que nous pourrions préserver la qualité paysagère du territoire, défendre la qualité de vie des Haut-Savoyards, et dans le même élan participer à la dynamique collective de sensibilisation aux patrimoines et favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec la valorisation touristique du territoire, pour le rayonnement de la Haute-Savoie.

Christian Monteil,
Président du Département

et

Laure Townley-Bazaille,
Vice-présidente déléguée Lecture Publique,
Affaires et Programmes Européens,
Culture et Patrimoine.



© Arch. départ. Haute-Savoie

1. Chantier de restauration de la Buvette Cachat (Évian-les-Bains).

2. *Chorographica tabula lacus Lemanni locorumque circumiacentium autore lac. G. Genevensi*, Jacques Goulart, 1606 [1 Fi 1759].

NOURRIR ET FAVORISER LA CONNAISSANCE ET LA RECHERCHE DES PATRIMOINES

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DE LA RECHERCHE

Le Département est acteur de la recherche sur les patrimoines de Haute-Savoie : il agit pour la connaissance.

ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE BÂTI

Le Département participe à la recherche, à la prévention, à la protection et à l'animation autour du patrimoine archéologique. Il recense également les patrimoines bâtis sur le territoire.

COLLECTIONS PATRIMONIALES

Propriétaire et dépositaire d'importantes collections patrimoniales, le Département s'attache à les documenter et ainsi à faciliter la recherche. Pour cela, il travaille avec les services de l'État, le tissu institutionnel muséal et les associations.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales classent, inventorient et indexent les archives confiées à la collectivité. Ces documents, témoins de notre histoire individuelle et collective, sont mis à la disposition du public en salle de lecture et sur le site Internet archives.hautsavoie.fr

DES PROJETS DE RECHERCHE AMBITIEUX

Pour pouvoir conduire des actions de recherche, le Département participe à :

- ▶ des projets européens, et plus particulièrement à des partenariats transfrontaliers, en lien avec les questions patrimoniales
- ▶ des projets de recherche pluridisciplinaires, notamment liés à des problématiques contemporaines (environnement, climat, aménagement du territoire...).

LE DÉPARTEMENT, PÔLE DE RESSOURCES

Cette expertise, acquise à travers les actions de recherche susnommées, fait du Département un pôle de ressources et un des acteurs institutionnels essentiels du patrimoine.

En étudiant et en accompagnant la connaissance et le partage des savoir-faire traditionnels, il participe à la préservation des compétences locales notamment en matière de restauration des ouvrages et du mobilier.

UN SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Le Département impulse des projets de recherche sur des sujets patrimoniaux pluridisciplinaires en partenariat avec les universités. Il assure également un soutien technique et financier à la recherche archéologique de Haute-Savoie, en lien avec le Service régional de l'Archéologie.



Cruche en céramique du XII^e siècle, découverte au Château-Vieux d'Allinges en 2011.



© Dap/4 - F. Colman

IMPULSER ET SOUTENIR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES PATRIMOINES

LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE LES PATRIMOINES DONT IL EST PROPRIÉTAIRE

Le Département préserve les patrimoines dont il est propriétaire à travers une méthodologie rigoureuse de gestion, d'inventaire et de restauration.

COLLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Depuis 1975, le Département mène une politique d'acquisition de collections en lien avec les patrimoines de la Haute-Savoie. Les fonds sont aujourd'hui riches de plus de 60 000 pièces qui couvrent les champs des beaux-arts, de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, des arts liturgiques, de l'ethnographie régionale, des arts décoratifs ou encore des sciences naturelles. Ces fonds bénéficient d'une gestion basée sur la méthodologie nationale dite des « Musées de France ». À ces fonds s'ajoutent les collections archéologiques.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales conservent, communiquent et valorisent plus de 24 kilomètres linéaires d'archives du XI^e siècle jusqu'à nos jours et ces fonds s'accroissent de près de 500 mètres linéaires chaque année.

FONDS DE BIBLIOTHÈQUES PATRIMONIALES

Les catalogues des bibliothèques patrimoniales et historiques (bibliothèque du Grand Séminaire, bibliothèque Payot sur la montagne, bibliothèque des Archives départementales), ainsi que les collections des centres de documentation du Département, sont mis en ligne sur le portail bibliopatrimoine.hautesavoie.fr

SITES CULTURELS DÉPARTEMENTAUX

Des opérations d'entretien et de restauration sont régulièrement menées sur les sites culturels patrimoniaux du Département : la chartreuse de Mélan, le château de Clermont, les sites des Glières (Morette et plateau des Glières), le Conservatoire d'Art et d'Histoire, l'abbaye d'Aulps et l'abbaye de Sixt.

La chartreuse de Mélan et son parc de sculptures.



AIDES

Le Département soutient la conservation et la restauration du patrimoine dans toute sa diversité, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques.

Pour cela, il conseille et apporte son expertise aux collectivités territoriales, associations et propriétaires privés dans leurs projets de restauration, de la phase de diagnostic patrimonial à la réalisation des travaux.

Il apporte également une aide financière aux projets de restauration patrimoniale, sous forme de subventions qui peuvent s'inscrire dans les trois cadres suivants :

- ▶ le plan de préservation et de valorisation des patrimoines
- ▶ le plan tourisme 2013-2022
- ▶ les Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS).

VALORISER ET PROMOUVOIR LES PATRIMOINES

LE DÉPARTEMENT PARTAGE SES PATRIMOINES AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

Le Département, par ses équipements, sites et services culturels, et grâce au travail conduit par les Archives départementales, est un acteur de la valorisation et de la promotion des patrimoines auprès de tous les publics, à travers :

- ▶ une programmation culturelle riche et variée
- ▶ la participation à des événements nationaux et européens
- ▶ des actions pédagogiques et de médiation mobilisant des outils numériques innovants
- ▶ des actions ciblées d'éducation à la citoyenneté et en faveur du devoir de mémoire

- ▶ des conférences, des colloques et des visites sur le territoire
- ▶ des expositions, réalisées sur les sites du Département ou en partenariat avec d'autres sites culturels du territoire
- ▶ la création d'expositions itinérantes, disponibles en prêt gratuitement, pour les territoires du département
- ▶ des prêts d'objets ou de documents d'archives à d'autres institutions muséales et culturelles.

LE PATRIMOINE : MATIÈRE D'INNOVATION

Pour attirer un large public et s'adapter aux nouvelles pratiques de numérisation, de communication et de visite, le Département a la volonté de développer des outils innovants de valorisation des patrimoines.



AIDES

Le Département apporte conseil et expertise aux collectivités et aux associations qui mènent des actions de valorisation de leur patrimoine, afin de soutenir l'ingénierie culturelle et patrimoniale sur l'ensemble du territoire et de favoriser la création de projets par la suite autonomes.

Des dispositifs spécifiques permettent également d'accompagner financièrement les collectivités territoriales et les personnes morales de droit privé sur le territoire.

FAIRE DES PATRIMOINES UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

L'étude, la conservation et la valorisation des patrimoines offrent un levier efficace pour développer et conforter l'attractivité de notre territoire.

LES PATRIMOINES : COMPOSANTES DE LA VALORISATION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

LES PATRIMOINES, LEVIERS POUR LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

En complément des offres existantes et face notamment à un tourisme hivernal confronté au changement climatique, les patrimoines constituent une alternative pour développer un tourisme « quatre saisons ».

DES POLITIQUES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES CONNECTÉES

Le Département s'est doté d'un « Plan Tourisme 2013-2022 » pour encourager les synergies touristiques entre les territoires du département et favoriser la diversification des offres. Ce plan permet une consolidation des liens entre les politiques patrimoniale et touristique. Le Département propose ainsi aux porteurs de projets un accompagnement conjoint afin d'assurer une cohérence dans le développement territorial, de garantir la valorisation des patrimoines du département et d'offrir la possibilité de financements départementaux complémentaires.

La prise en compte de la double dimension patrimoniale et touristique dans les projets européens auxquels participe le Département permet également de générer du tourisme culturel et patrimonial sur le territoire haut-savoyard.



FACILITER UNE APPROPRIATION DES PATRIMOINES PAR LES POPULATIONS

L'appropriation de la notion de patrimoine par les habitants d'un territoire et la prise de conscience de sa valeur représentent un enjeu majeur pour la préservation et la valorisation des patrimoines. Pour ce faire, le Département mène des actions de sensibilisation et participe à des manifestations qui permettent aux populations locales de découvrir ou de redécouvrir leur environnement. Les habitants peuvent ainsi devenir garants de la conservation du patrimoine, en assurant la transmission, et contribuer ainsi à l'attractivité territoriale.

SERVIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Département est, aux côtés de l'État, l'un des partenaires de l'aménagement du territoire et de la mise en place d'outils de préservation des patrimoines bâti et naturel. Par son expertise, le Département assure également l'intégration du patrimoine bâti et archéologique à de nombreux projets d'aménagement. Il démontre ainsi qu'aménagement du territoire et préservation du patrimoine sont complémentaires.

Enfin, plus que jamais, il importe de ne pas séparer patrimoines culturel et naturel. Le Département contribue à conserver les paysages constitués d'éléments patrimoniaux naturels et culturels qui sont l'héritage de millénaires de pratiques humaines, notamment par le biais de sa politique de protection des Espaces Naturels Sensibles.



1. Église abbatiale de Sainte-Marie d'Aulps (Saint-Jean-d'Aulps).

2. Les fresques du cloître de l'abbaye d'Abondance.

AIDES FINANCIÈRES POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Le Département a mis en place un dispositif d'aide financière à la restauration et à la conservation du patrimoine, de la phase de diagnostic patrimonial à la réalisation des travaux, portant sur les Monuments historiques, les orgues et les objets mobiliers.

Les aides au titre du présent plan sont de deux ordres :

- ▶ restauration du patrimoine bâti et du patrimoine mobilier protégés (pour les collectivités territoriales et les propriétaires privés)
- ▶ restauration du patrimoine bâti et du patrimoine mobilier non protégés (pour les collectivités territoriales uniquement)

L'instruction technique des dossiers par les services du Département permet l'attribution des subventions suivant des critères d'éligibilité définis en concertation avec les autres partenaires du territoire.

PLAFOND DES AIDES DÉPARTEMENTALES :

- ▶ le montant total des aides publiques directes attribuées ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable, sauf dérogation accordée par le Préfet
- ▶ le plafond de la subvention au titre du dispositif départemental d'aide à la restauration et à la conservation du patrimoine est de 100 000 €, excepté pour les projets de restauration portant sur des édifices à rayonnement régional ou national
- ▶ le niveau d'intervention financière du Département dépendra entre autres de l'avis des services de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), des co-financements obtenus, des ressources financières du porteur de projet et de la prise en compte de critères de développement durable.

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

PROPRIÉTAIRES D'UN ÉDIFICE CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les travaux peuvent être subventionnés par le Département sous réserve :

- ▶ des avis réglementaires émis par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine et/ou la Conservation régionale des monuments historiques suivant le Code du patrimoine
- ▶ de non-commencement des travaux avant la décision des administrations. À titre exceptionnel, il est possible de demander une dérogation de démarrage anticipé de travaux. Cette dérogation peut être octroyée par le Département ; elle ne vaut pas engagement de subvention et ne préjuge en rien de la décision qui sera prise ultérieurement par la collectivité tant en terme d'éligibilité que du montant de l'aide qui serait accordée

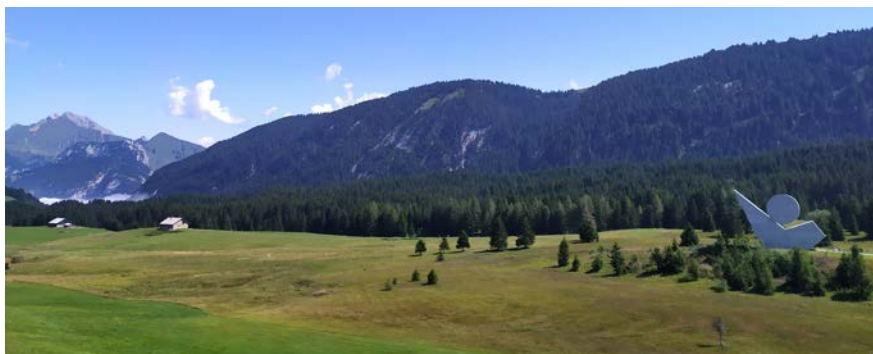
[!] Les différentes aides publiques sont soumises à conditions et peuvent être ou non cumulables entre elles.

PROPRIÉTAIRES D'UN ÉDIFICE NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les travaux peuvent être subventionnés par le Département sous réserve d'un intérêt architectural et/ou historique avéré.

PROPRIÉTAIRES D'UN OBJET CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Pour être éligible, le dossier de restauration doit avoir fait l'objet d'un avis scientifique et technique du conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA) et du conservateur régional des Monuments historiques.



© Dep74 - L. Guette

PROPRIÉTAIRES D'UN OBJET NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Département ne subventionne pas les travaux de restauration des objets mobiliers non protégés, sauf à titre exceptionnel (intérêt historique ou artistique avéré).

VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ PROPRIÉTAIRES D'UN ÉDIFICE CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les travaux peuvent être subventionnés sous réserve :

- ▶ des avis réglementaires émis par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine et/ou la Conservation régionale des monuments historiques suivant le Code du patrimoine
- ▶ de non commencement des travaux avant la décision de l'administration

[!] Les différentes aides publiques sont soumises à conditions et peuvent être ou non cumulables entre elles.

PROPRIÉTAIRES D'UN OBJET CLASSÉ OU INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Pour être éligible, le dossier de restauration doit avoir fait l'objet d'un avis scientifique et technique du CAO A et du conservateur régional des Monuments historiques.

Vue du plateau des Glières et du Monument National à la Résistance du sculpteur Gilioli.

VOS INTERLOCUTEURS

1. Direction régionale des Affaires Culturelles

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie et de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux - 74 000 ANNECY
udap.annecy@culture.gouv.fr
T / 04 56 20 90 00
culture.gouv.fr

2. Département de la Haute-Savoie – Pôle Culture Patrimoine

18 avenue de Trésum - 74 000 ANNECY
administration.generale.
subventions@hautesavoie.fr
T / 04 50 33 23 60
hautesavoie.fr

3. Région Auvergne-Rhône-Alpes – Direction de la Culture et du Patrimoine

59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 - 63 050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
ginette.chauchepirat@auvergnerhonealpes.fr
T / 04 73 31 85 04
auvergnerhonealpes.fr

4. Fondation du Patrimoine

Délégation Régionale de Rhône-Alpes
Fort de Vaise - 27, boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 LYON
robert.webert9@orange.fr ou
renaud@chaletdumi.com ou
info@fondation-patrimoine.org ou
marc.bisson@fondation-patrimoine.org
fondation-patrimoine.org

5. Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie

7 esplanade Paul Grimault - BP 339 - 74 008 ANNECY CEDEX
caue74@caue74.fr
caue74.fr



© Dep74 - F. Colman

La Résistance Tarentaise, sculpture d'Evariste Jonchère, 1948.

SI VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ET QUE VOTRE MONUMENT OU VOTRE OBJET EST PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES,

vous devez contacter le partenaire 1, vous pouvez ensuite solliciter financièrement et techniquement les partenaires 2, 3, 4. Le partenaire 5 peut être consulté pour les monuments, sur un plan technique exclusivement.

SI VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ET QUE VOTRE MONUMENT OU VOTRE OBJET N'EST PAS PROTÉGÉ,

vous pouvez solliciter financièrement et techniquement les partenaires 2, 3, 4. Les partenaires 1 et 5 peuvent être consultés sur un plan technique (le partenaire 5 pour les monuments exclusivement).

SI VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ ET QUE VOTRE MONUMENT OU VOTRE OBJET EST PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES,

vous devez contacter le partenaire 1, vous pouvez ensuite solliciter financièrement et techniquement les partenaires 2, 3, 4. Le partenaire 5 peut être consulté pour les monuments, sur un plan technique exclusivement.

SI VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ ET QUE VOTRE MONUMENT OU VOTRE OBJET N'EST PAS PROTÉGÉ,

vous pouvez solliciter financièrement le partenaire 4. Les partenaires 2 et 5 peuvent être consultés sur un plan technique, le partenaire 5 pour les monuments exclusivement.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe
Développement Territorial
20 avenue du Parmelan
74000 Annecy
T / 04 50 33 49 64

Pôle Culture Patrimoine
18 avenue de Trésum
74000 Annecy
T / 04 50 33 23 60

Pôle Archives départementales
37 bis avenue de la Plaine
74000 Annecy
T / 04 50 33 20 80

